

CAMION LABORATOIRE – FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTERVENTION

X Coordonnées du demandeur

Nom de la Société : _____ Forme juridique : _____

Adresse de facturation : _____ Référence à mentionner lors de la facturation : _____

Rue : _____ n° _____ Code postal : _____ Localité : _____

n° tél. : _____ / _____

n° TVA : _____ n° compte bancaire : _____

Responsable service électrique client : _____ n° tél. direct : _____ / _____

Adresse d'intervention :

Rue : _____ n° _____ Code postal : _____ Localité : _____

Nom de la (des) cabine(s) : _____

Type d'intervention

- Recherche de défaut de câble
- Tracé de câble (identification de câble)
- Essai diélectrique
- Essai de gaine
- Autre (à préciser) : _____

Type de câble

- Basse tension (< 1000 V)
- Haute tension (> 1000 V)

X Délai souhaité urgent date/heure : le ____/____/____ à ____ h ____

X Tarifs :

A titre informatif TARIFS 2024¹	Pendant les heures ouvrables ²	En dehors des heures ouvrables	Week-end et jours fériés
Forfait	1216 € HTVA	1825 € HTVA	2433 € HTVA
Supplément	349 € HTVA	523 € HTVA	698 € HTVA

X Bon de commande officiel

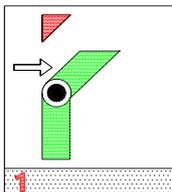
A envoyer **dûment complété et signé avant toute intervention** à

- Pendant les heures ouvrables²
 - Contact : Bo Technique Conduite : bot.conduite@ores.be
- En dehors des heures ouvrables :
 - Contacter le dépannage au 078/78.78.00
 - Document à envoyer à Bo Technique Conduite : bot.conduite@ores.be

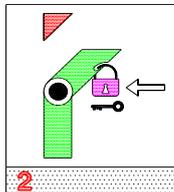
X Sécurité

Les manoeuvres de mise à disposition des équipements électriques (respect des 5 règles d'or) seront réalisées avant l'arrivée de notre technicien, qui ne peut en aucun cas effectuer de manoeuvres. Le ou les câbles doivent être mis à la terre aux deux extrémités. La présence de l'électricien du client sur site est obligatoire lors de l'intervention.

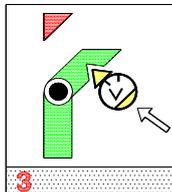
X Les 5 Règles d'Or



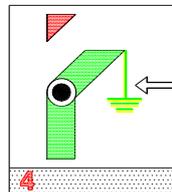
1 Mettre hors tension



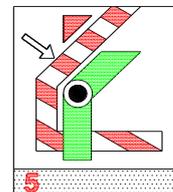
2 Consigner



3 Vérifier l'absence de tension



4 Mettre à la terre et en court-circuit



5 Délimiter

X SIGNATURE POUR ACCORD

NOM _____

SIGNATURE _____

FONCTION _____

DATE ____/____/____

¹Le forfait sera toujours facturé (3 heures d'intervention déplacements compris) Si l'intervention se prolonge, un supplément sera d'application (par heure entamée).

Le forfait de 3h ne comprend que l'intervention sur un seul câble.

² Lu → Je : de 7h30 à 15h45 & Ve : de 7h30 à 15h00